



ECOLE DOCTORALE
«Mécanique, Energétique, Génie Civil, Procédés »
ED 468



Année 2016/2017

Demandes de 4^{ème} inscription en doctorat

Conditions de financement

L'Ecole Doctorale exige un financement jusqu'à l'envoi du manuscrit aux rapporteurs.

Pour les **soutenances prévues avant la fin de l'année civile**, la demande de réinscription devra être transmise avec le dossier de soutenance, au plus tard le 2 Novembre 2016. [Une attestation d'envoi du manuscrit aux rapporteurs signée](#) par le directeur de thèse devra être transmise à l'Ecole Doctorale au plus tard à l'échéance du contrat.

Les demandes feront l'objet d'un examen en Comité de Direction.

Dans le cas où la 4^{ème} inscription est liée à un début de thèse « décalé » par rapport au calendrier universitaire, un avis favorable sera donné sous réserve que **le mémoire de thèse soit achevé avant la fin du contrat**. Cet engagement sera systématiquement vérifié a posteriori. Une attestation d'envoi du manuscrit aux rapporteurs signée par le directeur de thèse devra être transmise à l'Ecole Doctorale au plus tard à l'échéance du contrat.

Le doctorant et/ou son responsable devront informer l'Ecole Doctorale de tout changement concernant les informations fournies lors de la demande de réinscription.